



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 92282

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la reconnaissance de l'engagement étudiant dans une association culturelle au sein de l'université par l'attribution de crédits ECTS. Ce dispositif existe déjà pour le sport, il souhaiterait connaître sa position sur ce point.

Texte de la réponse

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche attache un intérêt tout particulier au développement de la vie associative dans les établissements d'enseignement supérieur. En effet, l'engagement associatif, culturel ou autre, est un moyen d'épanouissement personnel pour les étudiants et d'intégration au sein de la communauté universitaire qui ne peut que favoriser la réussite dans les études. C'est aussi l'occasion d'acquérir, à côté de la formation disciplinaire académique, des compétences qui peuvent être valorisées. Il convient donc d'encourager l'engagement des étudiants dans la vie associative et démocratique des établissements d'enseignement supérieur et des CROUS et sa valorisation dans les cursus. Actuellement, on estime à près d'un tiers les universités ayant mis en place un système de reconnaissance de l'engagement étudiant. Les modalités de valorisation dans les cursus d'études qui sont adoptées par le conseil d'administration peuvent varier d'un établissement à l'autre. Les formes les plus courantes sont le bénéfice d'une unité d'enseignement libre ou de crédits d'études. Deux textes en cours d'élaboration devraient créer les conditions de la généralisation de la valorisation de l'engagement étudiant. Une charte « pour la dynamisation de la vie associative des universités, le développement et la valorisation de l'engagement étudiant » est en cours de discussion avec la Conférence des présidents d'universités (CPU) et les principales associations d'étudiants. Parallèlement, un décret pris en application de la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique organisera les modes de valorisation du volontariat étudiant dans les cursus de l'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92282

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11887

Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13804